Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_23-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Décembre 2025
Date d'affichage
11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLAIN Aurore à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, Mme LE VAGUERESSE Sophie à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme PAITEL Marie

2025-05-23 – Acquisition foncière - Mise en réserve - Partenariat avec la SAFER

M. le Maire précise :

- que Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a mis en place une convention de veille foncière opérationnelle avec la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Bretagne,
- qu'à ce titre, GMVA fait suivre à la commune de Monterblanc des notifications émanant de la SAFER,
- que pour les collectivités, cette procédure sert notamment à préserver et maintenir des espaces agricoles et à constituer progressivement des réserves foncières destinées à faciliter la réalisation de projets d'aménagement, tout en préservant l'équilibre entre développement de l'agriculture et celui des autres activités.

Dans le cadre de la convention établie entre la SAFER et GMVA, la commune a été informée, par courrier reçu le 23 septembre 2025, que la SAFER a été notifiée d'un bien situé rue de Kersimon, sur la commune de Monterblanc.

La commune de Monterblanc a fait savoir à la SAFER, dans une lettre d'intention en date du 2 octobre 2025, qu'elle était intéressée par l'acquisition des terrains ci-après, situés rue de Kersimon :

- Parcelle ZY n°17 classée au PLU en zone Aa et EBC,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_23-DE

- et parcelle ZY n°62, classée au PLU en zone Aa.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable formulé en date du 9 décembre 2025, par les commissions urbanisme, agriculture, développement durable, ainsi que travaux, voirie et vie des quartiers ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : décide d'acquérir le terrain décrit ci-dessus, rue de Kersimon, sur la commune de Monterblanc ;

Article 2 : sollicite la SAFER en préemption de prix sur la totalité du bien concerné ;

Article 3 : autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Marie PAITEL

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)